



ROSEMÈRE

Vivre Fleurir Grandir • Live Blossom Grow



**PRÊT POUR LE
COMPOSTAGE**

POURQUOI UNE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

La collecte des matières organiques est un geste écoresponsable pour préserver notre environnement. Voici quelques renseignements qui vous aideront à comprendre son importance et la raison de sa mise en place.

QUE SONT LES MATIÈRES ORGANIQUES?

Les matières organiques comprennent les trois grandes catégories suivantes : les résidus verts (résidus végétaux générés par l'aménagement et l'entretien des espaces verts), les résidus alimentaires (restes de préparation et de consommation des aliments) et les fibres souillées (papier essuie-mains, mouchoirs, papiers et cartons souillés de résidus alimentaires et non recyclables).

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE?

Le compostage est un procédé de décomposition biologique accélérée et contrôlée des matières organiques qui se déroule en présence d'oxygène et qui résulte en un produit stable, hygiénisé et riche en composés humiques, appelé « compost », qui sert principalement d'amendement et de fertilisant pour les sols.

QUE FERA LA VILLE AVEC LES MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES?

Les matières organiques seront acheminées dans un site de compostage, où elles seront transformées en compost. Une partie du compost sera redistribuée aux citoyens, lors de la journée Retour à la terre, par exemple.

À QUOI SERT LE COMPOSTAGE?

1. RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS ENFOUIS

La Ville de Rosemère s'est donné pour but d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, notamment en recyclant 60 % de ses matières organiques.

2. RÉDUIRE L'ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Durant l'enfouissement, la décomposition des matières organiques entraîne divers impacts nuisibles à l'environnement, dont des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. La récupération et le compostage des matières permettent aux Rosemérois de participer activement à l'atteinte des objectifs québécois du Plan d'action sur les changements climatiques.

À QUI S'ADRESSE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES?

Elle s'adresse aux citoyens, industries, commerces, et institutions desservis par la collecte actuelle des matières recyclables et des déchets domestiques.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Malgré les quantités de résidus verts déjà récupérées, les matières organiques composent plus de 50 % des déchets produits par les Rosemérois, ce qui équivaut à environ 185 kg de matières organiques éliminées par personne annuellement.

SAVIEZ-VOUS QUE?

1 tonne de résidus alimentaires compostée émet

15 FOIS MOINS

de gaz à effet de serre que 1 tonne enfouie. ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Tiré de ICF Consultin, 2005 (dans le cas d'un site d'enfouissement où le biogaz capté remplace du gaz naturel).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

LES DATES IMPORTANTES

1. QUAND VAIS-JE RECEVOIR MON BAC BRUN?

Vous recevrez votre bac brun de 80 litres (240 litres pour les multilogements et certains commerces) dès le début du mois de septembre. Vous pourrez commencer à récupérer vos matières organiques aussitôt que vous recevrez votre bac brun. Au même moment, nous vous remettrons une trousse de départ, qui comprend un minibac de cuisine, un aide-mémoire aimanté, des échantillons de sacs de papier et un autocollant pour les surplus de résidus verts.

2. QUAND LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DÉBUTERA-T-ELLE?

Dès septembre 2016, la Ville de Rosemère amorcera la collecte des matières organiques pour l'ensemble des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel desservis. La première collecte aura lieu le lundi 12 septembre 2016. Consultez le calendrier à l'intérieur de cette brochure, pour connaître l'horaire détaillé.

QUOI FAIRE AVEC LES SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS?

Les surplus de résidus verts sont les quantités excédentaires de résidus verts qui n'entrent pas dans le bac brun, principalement durant les pointes de production au printemps et à l'automne. Les surplus de résidus verts sont collectés toute l'année, chaque semaine, dans le même camion que les autres matières organiques du bac brun. Il suffit de placer les surplus de résidus verts dans des sacs de papier ou un contenant réutilisable de plastique ou de métal identifié avec l'autocollant fourni à cet effet par la Ville.

Les sacs de plastique transparents ou orangés seront autorisés seulement pour six collectes par année, soit pour les feuilles mortes à l'automne. Ces collectes sont spécifiquement indiquées dans le calendrier de collecte. Mis à part ces six collectes, les sacs de plastique, même biodégradables ou compostables, sont interdits dans le bac brun.

LE MODE D'EMPLOI

COMMENT UTILISER MON MINIBAC DE CUISINE?

1. Placez le minibac de cuisine dans un endroit pratique, par exemple sur le comptoir de cuisine, et déposez-y vos résidus alimentaires.
2. Videz le contenu du minibac de cuisine dans le bac brun en fin de journée ou au besoin.
3. Lavez le minibac de cuisine chaque fois que vous en videz le contenu, avec de l'eau et du savon à vaisselle (votre minibac de cuisine est aussi lavable au lave-vaisselle).
4. Pour éviter les odeurs, la prolifération de petites mouches et l'apparition de vers blancs, vous pouvez tapisser les parois intérieures de votre minibac de cuisine de papier journal, envelopper les résidus alimentaires dans du papier journal refermé sous forme de papillote ou utiliser un sac de papier comme doublure du minibac de cuisine. Les sacs de plastique, même biodégradables ou compostables, sont interdits.

COMMENT UTILISER MON BAC BRUN?

1. Refermez le couvercle et le fermoir du bac brun après y avoir vidé le contenu de votre minibac de cuisine.
2. Déposez aussi vos résidus verts dans votre bac brun.
3. Pour éviter les odeurs, l'apparition de vers blancs et pour éviter d'attirer les petits animaux, vous pouvez tapisser le fond du bac brun de papier journal, utiliser un sac de papier conçu à cet effet comme doublure du bac brun ou recouvrir vos résidus alimentaires d'une couche de résidus verts. Les sacs de plastique, même biodégradables ou compostables, sont interdits.
4. Placez votre bac brun en bordure de la rue, les roues orientées vers la maison. Placez-le la veille de la collecte après 18 h, ou le jour de la collecte avant 7 h. Faites vider votre bac brun chaque semaine, même s'il n'est pas plein.

JE PRATIQUE DÉJÀ LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE. EST-CE QUE JE DOIS QUAND MÊME PARTICIPER À LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA VILLE DE ROSEMÈRE?

Nous vous encourageons bien sûr à continuer à faire votre propre compost, tout en déposant dans votre bac brun les matières organiques qui ne sont pas récupérées dans le compostage domestique (résidus d'origine animale, matières grasses, fibres souillées, etc.). Le bac brun est donc un complément avantageux qui réduit encore davantage la quantité de vos déchets! Consultez le tableau au centre de la brochure, pour connaître les matières acceptées dans le bac brun.

COMMENT ÉVITER LES ODEURS, LA PROLIFÉRATION DE VERS BLANCS ET LA PRÉSENCE D'ANIMAUX?

Afin de limiter les odeurs liées aux matières organiques, la Ville de Rosemère procédera à la collecte tous les lundis, à l'année. De plus, la Ville a muni les bacs d'un système de verrouillage, ce qui empêchera les petits animaux de les ouvrir.

Voici des conseils pour vous aider à éviter les odeurs, la prolifération de vers blancs et la présence d'animaux :

- Faites vider votre bac brun chaque semaine, même s'il n'est pas plein, en le plaçant en bordure de la rue.
- Emballez bien vos résidus alimentaires humides, la viande et les os dans un sac en papier ou dans du papier journal.
- Insérez dans votre bac un sac de papier prévu à cet effet ou tapissez le fond de papier journal.
- Placez votre bac à l'ombre, particulièrement l'été.
- Lorsqu'il est vide, rincez-le à l'occasion avec de l'eau et du vinaigre ou du bicarbonate de soude.

À QUI APPARTIENNENT LE BAC BRUN ET LE MINIBAC DE CUISINE?

Le bac brun appartient à la Ville de Rosemère et est attribué à votre adresse, son coût étant amorti grâce aux taxes municipales. Si vous déménagez, nettoyez le bac brun et laissez-le dans votre entrée. Le minibac de cuisine ne sera pas remplacé en cas de perte ou de bris.

QUE FAIRE EN CAS DE BRIS OU DE VOL DU BAC BRUN?

Si votre bac brun est défectueux, se brise ou est volé, communiquez avec les Services techniques, travaux publics et environnement, au 450 621-3500, poste 3300.

QUE SONT LES RÉSIDUS VERTS?

Les résidus verts sont composés de feuilles mortes, d'herbes, de gazon coupé, de petites branches ou de résidus de plates-bandes. Ceux-ci sont amassés tous les lundis, soit le même jour que la collecte des matières organiques.

QUELS CONTENANTS PUIS-JE UTILISER POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS SI LE BAC BRUN N'EST PAS SUFFISANT? ET DOIS-JE LES FOURNIR?

Les contenants utilisés pour la collecte de résidus verts sont effectivement vos propres contenants. Parmi ceux-ci, vous pouvez vous servir de sacs de papier, de boîtes de carton ou de contenants réutilisables comportant l'autocollant spécialement identifié qui est fourni par la Ville de Rosemère (sauf les bacs gris et les bacs bleus). Vous pouvez vous procurer des autocollants supplémentaires auprès des Services techniques, travaux publics et environnement au 450 621-3500, poste 3300.

COMBIEN Y A-T-IL DE COLLECTES DE FEUILLES POUR LA PÉRIODE DE L'AUTOMNE?

Six lundis sont prévus pour la collecte de feuilles mortes en octobre et en novembre. Les sacs de plastique transparents ou orangés seront autorisés seulement pour les six collectes.

INFORMATION

Deux séances d'information concernant la collecte des matières organiques auront lieu le 30 août à l'Externat Sacré-Cœur, de 19 h à 20 h 30, et le 20 septembre (lieu à déterminer).

Veuillez confirmer votre présence à compostage@ville.rosemere.qc.ca.



LA VILLE DE ROSEMÈRE
VISE À AMASSER
2 600 TONNES DE
MATIÈRES ORGANIQUES
PAR ANNÉE.

QUOI METTRE DANS LES BACS?

Dès le 12 septembre 2016, la gestion des matières résiduelles se divisera en trois collectes principales : bac brun (matières organiques), bac bleu (matières recyclables) et bac gris (déchets domestiques). Des collectes spéciales sont aussi prévues au cours de l'année pour les gros rebuts, les branches et les sapins naturels.

Pour vous aider à intégrer cette nouvelle collecte dans votre quotidien, voici un tableau résumant ce qui est accepté et refusé dans chacune des trois principales collectes de matières résiduelles.

ÉCOCENTRE

L'écocentre de la Ville est situé au 190, rue Charbonneau et est accessible gratuitement aux citoyens. L'horaire de l'écocentre varie selon les saisons. Du 31 décembre au 1^{er} mars inclusivement, il est fermé le dimanche et le lundi, et ouvert du mardi au samedi de 9 h 30 à 16 h. Du 1^{er} avril à 30 novembre, il est fermé le lundi, puis ouvert du mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30, le samedi de 9 h à 15 h, et le dimanche de 9 h à 12 h. Le citoyen doit présenter une preuve de résidence avec adresse et photo.

BAC BRUN (MATIÈRES ORGANIQUES)	
MATIÈRES ACCEPTÉES	RÉSIDUS ALIMENTAIRES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fruits et légumes crus ou cuits, incluant les pelures ✓ Viandes (crues ou cuites) et os ✓ Poissons et fruits de mer (crus ou cuits) ✓ Œufs et coquilles ✓ Pâtes alimentaires, pain et produits céréaliers ✓ Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre ✓ Produits laitiers solides ✓ Résidus de thé, de tisane ou de café, sachets et filtres de papier AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vaisselle jetable compostable ✓ Papiers et cartons souillés de résidus alimentaires et non recyclables (ex. : boîtes de pizza, assiettes de carton, etc.) ✓ Fibres sanitaires (papier essuie-mains, mouchoirs, etc.), sauf les couches et les serviettes hygiéniques ✓ Sacs de papier avec pellicule de cellulose ✓ Litière et excréments d'animaux
	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Couches et serviettes hygiéniques ✗ Verre, vaisselle, ustensiles ✗ Emballages de plastique ✗ Papier ciré et papier parchemin ✗ Styromousse ✗ Essuie-tout souillés par un produit de nettoyage ✗ Les matières allant dans le bac de recyclage
Secteur 1	Tous les lundis
Secteur 2	Tous les lundis
Secteur 3	Tous les lundis
Secteur 4	Tous les lundis

RÉSIDUS VERTS	BAC BLEU (MATIÈRES RECYCLABLES)	BAC GRIS (DÉCHETS DOMESTIQUES)	GROS REBUTS
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuilles mortes ✓ Résidus de plates-bandes ✓ Résidus de tailles de haies et d'arbustes ✓ Herbes et gazon coupé ✓ Petites branches (moins de 2,5 cm de diamètre et de 1 m de longueur) ✓ Autres résidus horticoles 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Verre et papier (journaux, revues, papier, etc.), ✓ Plastique (tous les contenant, ainsi que les plastiques n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 7), ✓ Le métal (boîtes de conserve, etc.) ✓ Le carton 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ampoules électriques ✓ Boyaux d'arrosage ✓ Charpie de sècheuse ✓ Couches et serviettes hygiéniques ✓ Emballages cirés pour la viande ou le fromage ✓ Litière souillée ✓ Miroirs et vaisselle brisés ✓ Papier ciré (ex. : contenants de crème glacée) ✓ Poterie ✓ Soie dentaire ✓ Styromousse 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tout ce qui ne peut pas être recyclé et qui n'entre pas dans le bac à ordures (ex. : matelas, fauteuils, meubles, chaises)
<ul style="list-style-type: none"> ✗ Grosses branches <p><i>Note : Il y a une collecte de branches tous les 3^{es} lundis d'avril à novembre.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Vitres, fenêtres, verres à boire, vaisselle, miroirs, ✗ Papiers souillés, cirés, plastifiés, plastiques n^o 6 ✗ Bonbonnes de propane, bouteilles en aérosol ✗ Gros objets en métal, petits appareils électroménagers <p><i>Note : Les éléments doivent être déposés en vrac dans le bac et non dans des sacs de plastique.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Matériaux de construction (ex. : bois, béton, asphalte) ✗ Résidus domestiques dangereux ✗ Équipement informatique 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Matériaux de construction (ex. : bois, béton, asphalte) ✗ Résidus domestiques dangereux ✗ Équipement informatique
	Mardi : 1 semaine sur 2, en alternance		2 ^e lundi du mois
	Mercredi : 1 semaine sur 2, en alternance		2 ^e lundi du mois
	Jeudi : 1 semaine sur 2, en alternance		2 ^e lundi du mois
	Vendredi : 1 semaine sur 2, en alternance		2 ^e lundi du mois

